Le traitement de l’impayé : de la relance amiable au recouvrement

Comptabilité - Gestion

Référence : 5-TR-IMP-spe
Durée : 2 jours
Présentiel ou en classe à distance

Tarif Inter : 710 € Prix HT jour / personne
Tarif Intra : 1400 € Prix HT jour / groupe

Mise à jour : 13/06/2019

Durée de validité : du 01/01/2026 au 31/12/2026

Objectifs

- Prévenir le risque d’impayés
- Maîtriser les CGV et veiller à leur application
- Organiser une démarche contentieuse à faire soi-même en entreprise
- Élaborer le dossier de preuves
- Assurer le suivi des actions juridiques externalisées
- Optimiser les coûts des procédures judiciaires
- Gérer et piloter au mieux les acteurs du recouvrement : avocats, huissiers, agence de recouvrement
- Choisir les procédures les plus adaptées au regard des délais, de coûts, de la rapidité, des montants à recouvrer

Prérequis

Aucun prérequis obligatoire

Niveau recommandé

Des connaissances juridiques de base

Contenu pédagogique

Le traitement amiable du retard de paiement

- Les principes fondamentaux du recouvrement amiable
- Les outils à disposition pour réussir efficacement
- La relance avant échéance
- La relance après échéance : téléphone- écrite- visite

Le pré contentieux

- La constitution du dossier
- La mise en demeure
- Faire soi-même ou sous-traiter

L’organisation judiciaire

- Les différentes juridictions
- Les règles de compétence territoriale
- Le rôle des acteurs de justice

Le traitement contentieux d’un recouvrement de créance

- Les prescriptions civiles et commerciales
- Le détail des sommes à réclamer
- Chèque et traite impayés
- Définir le tribunal compétent et la procédure adaptée
- Les différentes procédures judiciaires (injonction de payer, référé provision, assignation au fond)

L’exécution forcée des décisions de justice

- Le titre exécutoire
- Les différentes saisies

Les mesures conservatoires

- Intérêt des mesures
- Les différentes mesures (sûretés et saisies)

Les règles essentielles en matière de défaillance des entreprises : sauvegarder les intérêts de l'entreprise créancière

- Présentation de la Loi de Sauvegarde des entreprises
- Procédures **préventives :** mandat ad hoc et conciliation
- Procédures **collectives :** Sauvegarde, Redressement judiciaire et Liquidation judiciaire
- Les droits des créanciers face à ces procédures

Moyens pédagogiques

- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur.
- Travail d'échange avec les apprenants sous forme de réunion - discussion.
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle.
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluation, des mises en situation et des jeux pédagogiques.
- Alternance entre apports théoriques et exercices pratiques (en moyenne sur 30 à 50% du temps)

Modalités pédagogiques : Présentiel, Distanciel et AFEST

Moyens techniques

En formation présentielle

Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation et équipée avec :

- Ordinateurs
- Vidéo projecteur ou Écran TV interactif
- Tableau blanc ou Paper-Board

En formation distancielle

A l'aide d'un logiciel comme ® Microsoft Teams ou Zoom, un micro et une caméra pour l'apprenant.

- Suivez une formation en temps réel et entièrement à distance. Lors de la session en ligne, les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur.
- Les formations en distanciel sont organisées en Inter-Entreprise comme en Intra-Entreprise.
- L'accès à l'environnement d'apprentissage (support de cours, ressources formateur, fichiers d'exercices ...) ainsi qu'aux preuves de suivi et d'assiduité (émargement, évaluation) est assuré.
- Les participants recevront une convocation avec le lien de connexion à la session de formation.
- Pour toute question avant et pendant le parcours, une assistance technique et pédagogique est à disposition par téléphone au 02 35 12 25 55 ou par email à commercial@xxlformation.com

Modalités d'évaluation

- Positionnement préalable oral ou écrit.
- Feuille de présence signée en demi-journée.
- Evaluation des acquis tout au long de la formation.
- Questionnaire de satisfaction
- Attestation de stage à chaque apprenant
- Evaluation formative tout au long de la formation.
- Evaluation sommative faite par le formateur.

Profil du formateur

- Nos formateurs sont des experts dans leurs domaines d'intervention
- Leur expérience de terrain et leurs qualités pédagogiques constituent un gage de qualité

Adaptation pédagogique et matérielle

Si vous avez besoin d'adaptation matérielle ou pédagogique, merci de prendre contact avec notre référent Handicap par téléphone au 02 35 12 25 55 ou par email à handicap@xxlformation.com

Modalités et délais d'accès à la formation

Les formations sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

Les conditions d'accès à la formation dans le cadre du CPF sont celles implicitement présentées dans les CGU disponibles sur le site Mon Compte Formation en vigueur à date d'inscription.

Voir CG_MCF_V16_VF.pdf Article 5.1.

Nos sessions INTER 2026

Sessions de formation à venir :

- Aucune session à venir pour cette formation.

Nos sessions INTRA 2026

Pour organiser cette formation en intra-entreprise, veuillez nous contacter par mail à commercial@xxlformation.com ou par téléphone au 02 35 12 25 55